

Sous la Présidence de Monsieur Philippe RAPENEAU.

**Présents** : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Gérard Dué, Éric Dufлот, Sylvie Gorin, Nicolas Kusmierек, Jacques Labalette, Louis Lambert, Jean-Claude Levis, Michel Mathissart, Philippe Mastin, Gérard Nicolle, Jean-Pierre Puchois, Reynald Roche, Michel Seroux, Maurice Soyez, Philippe Viard.

**Excusés** : Jean-Pierre Bavière (*pouvoir à Jean-Claude Desailly*), Nicole Canlers (*pouvoir à Betty Contart*), Jean-Jacques Cotel (*pouvoir à Bernard Bronniart*), Daniel Damart (*pouvoir à Michel Mathissart*), Marc Desramaut, Michel Dollet (*pouvoir à Reynald Roche*), Michel Flahaut, Christiaen Hémar (*pouvoir à Philippe Rapeneau*), Raymond Kretowicz (*pouvoir à Nicolas Kusmierек*), Emmanuelle Lapouille (*pouvoir à Jean-Claude Levis*), Marie-Françoise Montel (*pouvoir à Jean-Pierre Puchois*), Jacques Patris, Alain Prévost (*pouvoir à Gérard Dué*), Vincent Théry (*pouvoir à Sylvie Gorin*), Richard Skowron (*pouvoir à Michel Seroux*), Thierry Spas, Daniel Tabary (*pouvoir à Dominique Deleplace*), Alain Van Ghelder (*pouvoir à Alain Cayet*).

**Etat des pouvoirs :**

<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Bernard BRONNIART
Monsieur Michel DOLLET	Monsieur Reynald ROCHE
Monsieur Christiaen HEMAR	Monsieur Philippe RAPENEAU
Madame Nicole CANLERS	Madame Betty CONTART
Monsieur Jean-Pierre BAVIERE	Monsieur Jean-Claude DESAILLY
Madame Marie-Françoise MONTEL	Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS
Monsieur Alain VAN GHELDER	Monsieur Alain CAYET
Monsieur Vincent THERY	Madame Sylvie GORIN
Madame Emmanuelle LAPOUILLE	Monsieur Jean-Claude LEVIS
Monsieur Richard SKOWRON	Monsieur Michel SEROUX
Monsieur Alain PREVOST	Monsieur Gérard DUE
Monsieur Raymond KRETOWICZ	Monsieur Nicolas KUSMIEREK
Monsieur Daniel DAMART	Monsieur Michel MATHISSART
Monsieur Daniel TABARY	Monsieur Dominique DELEPLACE

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.*

**Secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, conseiller de la Communauté Urbaine d'Arras, est nommé secrétaire de séance

**Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2018.**

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance est adopté.

**Les délibérations :**

Les 5 premières délibérations sont relatives à l'approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif 2017, à la fois pour le budget principal et le budget annexe et l'affectation des résultats, le Président laisse la parole à Michel SEROUX, Vice-président en charge des finances.

« L'exercice 2017 se clôture avec un excédent globalisé de 4 489 060.35 €. Pour rappel, celui de 2016 était de 4 790 517.34 €, ce qui correspond à une baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. L'exercice 2017 s'est donc terminé avec un déficit de 301 456.99 €. L'ampleur de notre plan pluriannuel d'investissements explique cette baisse.

Notre compte administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de notre Comptable Public en l'occurrence Madame Decroix.

Notre gestion est saine et nous sommes au travail pour encore améliorer notre fonctionnement et réaliser les investissements de demain en améliorant notre autofinancement. Nous avons suivi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes comme feuille de route afin d'améliorer notre gestion. Nous avons encore un léger déséquilibre entre nos budgets à mettre en corrélation avec la construction de notre unité de tri des ordures ménagères.

Tout d'abord en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses principales sont bien évidemment les dépenses de personnel avec 11 039 494.50 € soit 52 % des dépenses de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles.
- Les charges à caractère général ont représenté en 2017, 9 960 335.48 €. En 2016, elles s'élevaient à 9 800 085 € soit une hausse de 1.64 %. Elles sont essentiellement constituées des dépenses de traitement sous-traitées avec nos partenaires :

Ecovalor pour l'incinération des ordures ménagères (1 948 354.33 €) ;

COVED pour l'enfouissement (1 192 036.32 €) ;

Astradec pour la valorisation matière du plâtre et énergétique du bois.

Ces dépenses de traitement ont représenté 4 119 891 € en 2017.

Nous retrouvons également en dépenses principales :

L'achat de carburant pour 919 487 € ;

L'entretien et la réparation des véhicules et engins pour 611 570 € ;

La location de véhicules pour 608 912 €.

- Les charges financières ont représenté 466 330 €.

Nous réussissons à contenir comme prévu nos dépenses de fonctionnement comme le prévoit notre plan pluriannuel et compte tenu des hausses des matières premières, des carburants et de la TGAP.

Quant aux investissements, ils ont représenté 8 079 593.10 € (pour rappel, en 2016, 10 757 596 €). Les principales dépenses d'investissement ont été les suivantes ;

- PTMB : 4 086 317 € soit 50 % ;
- Déchèterie de Croisilles : 730 081 € ;
- Colonnes aériennes : 233 406 € ;
- Conteneurs roulants : 108 630 € ;
- Matériel informatique : 103 107 € ;
- Fourniture et pose de PAV : 89 800 €.

Le taux d'exécution a été de plus de 85 %.

Concernant les recettes d'investissement, nous avons eu recours à un nouvel emprunt de 3 000 000 € afin de financer la fin des travaux du PTMB.

Concernant la reprise de nos matières, nous faisons face à un contexte tendu. Mais pour 2017, nous avons réussi à dépasser nos objectifs grâce à la qualité de nos matières (+ 11.5 % pour le carton et + 14% pour le papier). L'année 2018 s'annonce beaucoup plus tendue sur la reprise des matières.

Voilà mes chers collègues pour cette présentation synthétique du compte administratif de l'année 2017, nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions. »

✓ **Le Président** remercie Michel Seroux pour sa présentation. Il fait remarquer que 85 % d'exécution, il y a de quoi se réjouir. Il interroge les conseillers sur leurs éventuelles questions ou commentaires sur ce compte administratif.

L'assemblée n'a pas de question.

### **2018-06-01 Approbation du Compte de Gestion 2017**

La délibération sur le compte de gestion est adoptée à l'unanimité.

Le Président se retire pour permettre le vote du compte administratif.

### **2018-06-02 Compte administratif 2017 – Budget Principal Collecte 00 SMAV**

### **2018-06-03 Compte administratif 2017 – Budget Annexe Valorisation 01 SMAV**

**2018-06-04 Affectation du résultat de l'exercice 2017 au Budget Principal Collecte 00 SMAV**  
**2018-06-05 Affectation du résultat de l'exercice 2017 au Budget Annexe Valorisation 01 SMAV**

*Les délibérations sur le compte administratif et les délibérations sur l'affectation des résultats sont adoptées.*

**2018-06-06 Décision modificative n°1 budget principal collecte**  
**2018-06-07 Décision modificative n°1 budget annexe valorisation**

Il s'agit surtout d'écritures de régularisation notamment le reversement des indemnités journalières liées aux absences et les indemnités perçues par nos assurances. Pour le budget annexe traitement, ce ne sont que des régularisations.

✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** apporte quelques précisions sur ce reversement des indemnités. Les recettes liées aux indemnités journalières sont réaffectées sur les lignes des Ressources Humaines de chaque budget et pas comme auparavant laissées sur le budget général. Aujourd'hui il y a réaffectation selon les services. La même chose est faite pour les assurances véhicules.

*Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2018-06-08 Admission en non-valeur au Budget Principal Collecte 00 SMAV**  
**2018-06-09 Admission en non-valeur au Budget Annexe Valorisation 01 SMAV**

Ces délibérations sont des admissions en non valeurs, les poursuites de la trésorerie s'étant révélées infructueuses. Il s'agit notamment de dépôts de bilan de sociétés.

*Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2018-06-10 Créances éteintes au Budget Principal Collecte 00 SMAV**  
**2018-06-11 Créances éteintes au Budget Annexe Valorisation 01 SMAV**

Ces délibérations se rapportent à des créances éteintes. Les titres de recette émis ne peuvent plus être recouverts du fait que les sociétés ont été déclarées en liquidation judiciaire et que le liquidateur a prononcé la liquidation pour insuffisance d'actif. La première concerne une créance de la société Renov Immo pour un montant de 590 € pour un accès déchèterie professionnelle et la seconde pour une créance pour la SARL Beauchet pour un montant de 345 € pour la collecte DICB.

*Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2018-06-12 Frais de représentation du Directeur Général des Services**

La délibération concerne le remboursement des frais au Directeur Général des Services en dépassement des seuils de la fonction publique quand il est en déplacement, par exemple lors du Congrès Amorce ou lors de visites techniques.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2018-06-13 Modification des tarifs 2018**

Cette délibération améliore la grille tarifaire du SMAV en ajoutant :

La possibilité de revendre à prix coûtant des composteurs aux communes du territoire en leur faisant bénéficier ainsi du tarif SMAV.

La refacturation du temps passé pour répondre aux sollicitations des commissaires aux comptes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2018-06-14 Création de postes**

La délibération acte la création de 4 postes d'adjoints techniques (3 chauffeurs et 1 informaticien). Ces créations se font toutes dans le cadre de remplacements de départs volontaires ou en retraite.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2018-06-15 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

✓ **Le Président** rappelle que cette année auront lieu les élections professionnelles le 6 décembre 2018. Le conseil syndical doit fixer le nombre de représentants du personnel en parité avec celui des élus. Compte tenu de la taille du SMAV, il est proposé de fixer à 5 le nombre de représentants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2018-06-16 Journée de solidarité**

Cette délibération acte les modalités d'instauration de la journée de solidarité pour les personnes âgées et répondre ainsi aux obligations. L'ensemble des services travailleront donc le lundi de Pentecôte.

✓ **Le Président** fait remarquer que la mise en place de cette journée de solidarité a fait l'objet de grosses discussions avec un syndicat qui souhaitait que cette journée soit payée par le SMAV. Il sera toujours possible aux agents de poser un congé ou un RTT le lundi de Pentecôte. L'ensemble des services sera donc ouvert le lundi de Pentecôte, collecte, déchèterie, plateforme de compostage...

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2018-06-17 Chèque cadeau Noël 2018**

Cette délibération concerne le versement à titre exceptionnel d'un chèque dit de Noël d'une valeur de 60 € à chaque agent du SMAV.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2018-06-18 Main Square 2018 - Versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée**

Le SMAV reste encore cette année partenaire du Main Square Festival. La délibération permet le versement exceptionnel des heures supplémentaires aux 50 agents qui travailleront durant les 3 jours.

✓ **Le Président** ajoute que cette année le SMAV a participé également à la préparation du site, en installant notamment des meubles fabriqués en palettes de récupération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2018-06-19 Prime d'intéressement à la performance collective – définition des objectifs 2018**

La délibération a pour objet la prime d'intéressement à la performance collective des services et notamment la modification des objectifs pour l'année 2018.

L'objectif de cette prime, d'un montant maximum de 300 €, est de récompenser la réussite collective et donc de renforcer les liens professionnels entre les équipes en jouant sur la motivation et l'émulation.

Il s'agit pour le SMAV de mettre en œuvre un outil supplémentaire de management dynamique des services et de compléter ainsi le système de modulation individuelle du régime indemnitaire.

Les 4 objectifs qui touchent l'ensemble des services du SMAV sont les suivants :

- ✓ Objectif de performance métier avec le taux de valorisation ;
- ✓ Objectif économique avec le coût aidé ;
- ✓ Objectif environnemental avec le nombre de pollution ;
- ✓ Objectif de responsabilité individuelle avec le nombre d'accident de travail.

✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** complète en indiquant qu'il s'agit d'une démarche totalement volontaire de la part du SMAV. C'est assez compliqué à mettre en place et à gérer avec le comité technique.

✓ **Le Président** confirme qu'en effet il y a souvent confusion, certains pensent qu'il s'agit d'une prime individuelle, or il s'agit bien d'une prime de service, pour jouer sur le collectif.

✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** indique que cette année l'idée est d'instaurer les mêmes objectifs sur toute l'année 2018 pour l'ensemble des services du SMAV, autant les services administratifs que services techniques.

✓ **Monsieur Jean-Claude Levis** demande comment il est possible de budgéter les sommes à verser si on n'en connaît pas le montant.

✓ **Le Président** lui répond qu'une enveloppe budgétaire théorique est fixée sachant que cela ne pourra pas excéder la somme de 300 € multipliée par le nombre d'agents.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2018-06-20 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Filières administrative et animation**

## 2018-06-21 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Filière technique

Ces 2 délibérations sont relatives au nouveau système de régime indemnitaire.

Les agents des filières administratives et animation sont déjà concernés par le système depuis un an. La délibération ne fait qu'ajouter des compléments d'information sur les modalités de modulation du RIFSEEP en cas d'absence des agents. Dans tous les cas la part fixe, c'est-à-dire l'IFSE (Indemnité Fonction Sujétion Expertise) est maintenue sur les mêmes bases que le traitement indiciaire.

La seconde délibération acte la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C de la filière technique c'est-à-dire pour tous les adjoints techniques et tous les agents de maîtrise qui constituent la grande majorité des effectifs du SMAV. Ces dispositions ont fait l'objet de discussions avec les organisations syndicales lors du comité technique du 7 juin 2018.

Un travail similaire sera à faire pour les agents de catégorie A et B de la filière technique dès que les décrets d'application seront publiés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 2018-06-22 Arbre de Noël 2018 – Constitution d'un groupement de commandes

Cette délibération concerne le groupement de commande entre le SMAV et la Communauté Urbaine d'Arras pour l'organisation du spectacle de Noël destinés aux enfants du personnel.

✓ **Madame Sylvie GORIN** précise que cette année le spectacle aura lieu un dimanche au Casino d'Arras, plutôt qu'un mercredi pour permettre aux agents du SMAV de profiter du spectacle avec leurs enfants.

✓ **Le Président** précise que dans le cadre de la participation de la Communauté Urbaine d'Arras dans la rénovation du casino, une négociation avec la ville d'Arras permet à la CUA de profiter de 4 journées gratuites au casino dont une pour la tenue du spectacle commun au SMAV et à la CUA.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 2018-06-23 Rapport d'activité 2017

La délibération acte le fait que le SMAV a produit son rapport d'activité pour l'année 2017. Dans le cadre du plan de communication 2018 2020, le SMAV va collaborer avec l'agence Cituation et Ensemble afin d'améliorer sa communication interne et externe. Ce rapport est le premier document structurant de plan de communication du SMAV.

*Une présentation condensée audio du rapport annuel est diffusée auprès des conseillers.*

✓ **Le Président** indique que ce rapport annuel décrit bien les différents outils du SMAV, les différentes affectations du personnel selon les tâches à effectuer. De plus il met en avant la place du SMAV par rapport aux moyennes nationales en termes de coût, de taux de valorisation, en tonnage collecté... Cela permet de voir que le SMAV se situe plutôt dans le peloton de têtes des meilleurs établissements, surtout si on évalue la qualité du service rendu.

✓ **Monsieur Dominique Deleplace** fait remarquer que c'est bien d'avoir de moins en moins recours à l'enfouissement.

✓ **Le Président** répond que c'est important de baisser notre taux d'enfouissement car l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) telle qu'elle est prévue va grossir les coûts. Actuellement le taux à la tonne est de 40 €, 16 € pour le SMAV car l'exutoire utilisé produit du bio-gaz par la méthanisation des matières. Cependant cette réfaction devrait disparaître avec en plus un passage de la TGAP à 68 € par tonne. La TGAP existe aussi pour les traitements thermiques et là aussi, il va falloir faire des efforts. Aujourd'hui le SMAV bénéficie aussi d'une réfaction car l'établissement où sont incinérés les déchets, pratique une valorisation énergétique supérieure à 60 %. Cette réfaction devrait également disparaître, de 8 € le cout passera à 40 € par tonne.

Il est donc important de diminuer les volumes en valorisant plus. Les facturations auprès des adhérents vont augmenter et se répercuter sur les contribuables à travers la taxe d'ordures ménagères. Il aurait été plus judicieux de taxer en amont les produits non recyclables car ceux-ci devront toujours être soit incinérés soit enfouis. De même, il faudrait pouvoir mettre le consommateur à contribution en lui indiquant quels sont les produits non recyclables.

✓ **Monsieur Damien Bricout** salue la dynamique et les anticipations du SMAV. Il fait remarquer aussi que ces évolutions réglementaires vont mettre en péril certains petits syndicats.

✓ **Le Président** lui répond qu'il faudra sûrement s'orienter vers des fusions d'établissements afin de pouvoir bénéficier d'outils plus performants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2018-06-24 Contrat territorial pour le mobilier usagé avec ECO-MOBILIER – Autorisation de signature**

Cette délibération autorise la signature de la convention de partenariat avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier en cours de ragrément avec l'Etat.

✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** indique qu'il n'y a pas de problème particulier avec cet éco-organisme. Le SMAV a souhaité accélérer la collecte des meubles en déchèteries, il n'y a pas eu de réticence. Certains établissements sont en conflit avec Eco-mobilier, pour le SMAV cela se passe relativement bien.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2018-06-25 Technocentre régional de la méthanisation - Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine d'Arras, le Syndicat Mixte Artois Valorisation, Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et Engie Biogaz – Autorisation de signature** **2018-06-26 Création de la SAS – Société de projet du technocentre régional de la méthanisation**

Ces délibérations concernent le projet de construction et de gestion du techno-centre régional de la méthanisation.

La première permet la signature de la convention de partenariat entre Véolia, Engie et la Communauté Urbaine d'Arras afin de définir les modalités de coopération entre les partenaires avant la création officielle de la société de portage qui s'appellera EURAMETHA. Il est prévu que 3 autres partenaires rejoignent ensuite la société : le Crédit Agricole, Advitam et la SEM énergie.

La seconde acte la participation du SMAV dans la création de la société EURAMETHA en entrant à 15 % dans le capital de cette société et la désignation du Président comme représentant du SMAV au sein du Comité de Direction.

*Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

## **2018-06-27 Création d'un emploi permanent de catégorie A – Recrutement d'un ingénieur territorial**

Cette délibération va permettre le recrutement d'un ingénieur pour assurer les fonctions de responsable du service de collecte.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Etat de la délégation du Président :**

#### **A. Attribution des marchés publics**

#### **Commission d'appel d'offres du 23 février 2018**

- **2018-AO-01 Location de matériel roulant**
  - Lot 1 : location d'un porteur remorqueur.  
Durée : 60 mois.  
Attribué à **Via Location** pour un montant de 147 420 €
  - Lot 2 : location d'un tracteur routier  
Durée : 60 mois  
Attribué à **LOCAVI** pour un montant de 101 820€
  - Lot 3 : location d'un porteur PL équipé BOM et grue  
Durée : 60 mois  
Attribué à **BOM Services** pour un montant de 348 000 €
  - Lot 4 : location de 2 BOM  
Durée : 36 mois  
Attribué à **BOM Services** pour un montant de 252 000€
  - Lot 5 : location d'une remorque à fond mouvant  
Durée : 60 mois.  
Attribué à **Via Location** pour un montant de 78 120 €

### **Attribution du 27 mars 2018**

➤ **2018-PA-02 Bilan carbone**

Durée : 12 mois

Attribué à **DD Intelligence** pour un montant de 4 800 €.

### **Attribution du 9 avril 2018**

➤ **2018-PA-06 Prestation de communication – marché à bon de commandes**

Durée 36 mois.

Attribué à Cituation Et Ensemble pour un montant maximum de 210 000 €.

### **Attribution du 17 avril 2018**

➤ **2018-PA-04 Fourniture de disques pour le crible du centre de tri**

Durée : 24 mois

Attribué à **Bandes Services** pour un montant de 32 725 €.

### **Attribution du 18 avril 2018**

➤ **2018-PA-07 Fourniture de fils recuits – marché à bon de commandes**

Durée 48 mois.

Attribué à Lambert Manufil pour un montant maximum de 75 000 €.

### **Commission d'appel d'offres du 24 avril 2018**

➤ **2018-AO-03 Fourniture d'un crible en crédit-bail**

Durée : 60 mois

Attribué à Vercom Luvain – FranFinance pour un montant de 205 886 €

### **Attribution du 29 mai 2018**

➤ **2018-PA-08 Enquêtes de satisfaction**

Durée 7 mois.

Attribué à Qualitest pour un montant de 21 505 €.

### **Attribution du 11 juin 2018**

➤ **2018-PA-10 Location d'un engin de manutention**

Durée 60 mois.

Attribué à Vivier Manutention pour un montant maximum de 66 540 €.

### **Attribution du 20 juin 2018**

➤ **2018-PA-09 Prestations de dératisation – marché à bon de commandes**

Durée 48 mois.

Attribué à Stael pour un montant maximum de 50 000 €.

## **B. Conventions / Contrats**

- Convention de partenariat avec l'APRA pour la réparation de téléviseurs proposés à la vente à la recyclerie LOBBEDEV signée le 25/01/2018 ;
- Convention relative à l'accueil des communes du territoire du SMAV à la déchèterie de Pas-en-Artois signée le 01/01/2017 ;
- Convention de collaboration pour la réalisation de prestations techniques et de prêts de matériels avec la ville d'ARRAS à compter du 01/11/2017 ;
- Convention d'objectifs et de moyens 2018 entre le Comité des Œuvres Sociales et le SMAV signée le 12/02/2018 ;
- Avenant n° 1 à la convention COS signée le 12/12/2017 ;
- Avenant n° 2 à la convention ECODDS signée le 16/02/2018 au sujet du changement de barème de la convention ;
- Convention de collecte des pneumatiques usagés, conclu avec la société GOMMAGE dans le cadre de la filière ALIAPUR le 01/01/2018 ;
- Avenant n° 3 à la convention ECODDS signée le 02/05/2018 au sujet de la fermeture de la déchèterie de Boisieux au Mont et de l'ouverture de celle de Croisilles ;

- CAP 2022 signé avec CITEO filière EMBALLAGES MENAGERS dans le cadre du nouveau Barème F signé le 07/05/2018 pour 5 ans avec effet rétroactif au 1 er janvier 2018 ;
- CAP 2022 signé avec CITEO filière PAPIERS dans le cadre du nouveau Barème F signé le 05/06/2018 pour 5 ans avec effet rétroactif au 1 er janvier 2018 ;
- Contrat type de reprise option filière verre signé avec OI MANUFACTURING France le 29/05/2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans ;
- Contrat type de reprise option filière papier carton signé avec REVIPAC le 01/06/2018 avec effet rétroactif au 1 er janvier 2018 pour une durée de 5 ans

### Questions diverses :

- ✓ **Monsieur Reynald Roche** souhaite faire partager à l'ensemble des conseillers les remerciements et les félicitations qu'on lui a témoignés :
  - Notamment la commune d'Aubigny en Artois, son premier adjoint, Léon Bernard avait sollicité le SMAV pour obtenir des bennes lors des inondations du printemps.
  - La commune de Boiry Becquerelle, le Maire, Michel Dollet, a eu l'occasion de se rendre à la déchèterie de Croisilles, qu'il considère comme un très bel outil.
- ✓ **Louis Lambert** remercie également le SMAV pour les bennes mises à la disposition de la commune de Villers Brûlin, lors des inondations.
- ✓ **Le Président** apprécie ces remarques et souhaite qu'elles soient rapportées auprès des agents. Cependant il tient à préciser que la mise à disposition de bennes auprès des communes ne relève que de cas exceptionnel comme celui des inondations.

La séance est levée à 19h40.